

# Enquête sur le harcèlement au travail et les comportements transgressifs à l'UCLouvain

## "Climate sexiste" et "sentiment d'impunité"

**Dix plaintes d' (anciens) employé.e.s et d'un lanceur d'alerte bien connu. Le procureur du travail du Brabant wallon enquête sur les comportements sexuels non désirés et le harcèlement moral dans le milieu du travail à l'UCLouvain. Entre-temps, 7,6 % des étudiantes interrogées dans une enquête ont déclaré être victimes de viol sur le campus universitaire. Que se passe-t-il à Louvain-la-Neuve?**

Révélations du journal " De Morgen" en 3 pages publiées ce samedi 16 mars 2024  
(Voir <https://www.demorgen.be/nieuws/grensoverschrijdend-gedrag-in-louvain-la-neuve-het-is-een-onveilige-plek~b07b9d15/>)

Enquête : Eline Bergmans

---

En octobre 2019, Bertanne Visser (39 ans) a été nommée professeure à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Pour cette biologiste néerlandaise qui étudie les mouches des fruits et les guêpes parasites, il s'agit de l'aboutissement d'années de travail en tant que chercheuse en Belgique et à l'étranger.

En 2016, elle obtient un contrat au FNRS (Fonds de la Recherche Scientifique), l'homologue francophone du Fonds pour la Recherche Scientifique (FWO). Sous l'égide de ce FNRS, elle a travaillé comme chercheuse postdoctorale à l'UCLouvain pendant trois ans jusqu'à ce qu'elle soit autorisée à y devenir professeure au Earth and Life Institute (ELI). Dans ce prestigieux institut, plus de 300 scientifiques étudient l'impact des humains sur la nature.

Sa nomination en tant que professeure à l'ELI-B, l'un des cinq départements de l'ELI, ne s'est pas déroulée comme prévu. "Dès le début, j'ai remarqué que les collègues n'appréciaient pas ma venue", raconte Bertanne Visser. "Comme j'étais employée par le FNRS, je ne devais en principe pas enseigner. Cela n'a pas été du goût de mes collègues masculins. Ils ont même déposé une plainte auprès du rectorat contre ma nomination. Lorsque j'ai commencé à enseigner, on ne m'a pas non plus donné de laboratoire, ni même de bureau. Lorsque j'ai enfin pu disposer d'un espace, j'ai dû acheter moi-même le mobilier.

Selon Bertanne Visser, ses recherches ont également été contrariées. "J'avais apporté des centaines de milliers d'euros de subventions pour la recherche sur les insectes, mais le personnel technique ne voulait pas cultiver d'insectes, si bien qu'à

un moment donné, des erreurs grossières ont été commises délibérément. Les élevages de mes guêpes parasites ont été perdus. Plus de trois ans de travaux de recherche ont disparu dans la poubelle. C'est à ce moment-là que j'en ai eu assez. Début 2020, j'ai contacté les vice-recteurs Didier Lambert et Michel Devillers".

Au sein de l'UCLouvain, le rectorat considère qu'il s'agit d'un "hyperconflit" dans un groupe de recherche compétitif. Selon le climatologue de renommée internationale Jean-Pascal van Ypersele, qui a lui-même travaillé au Earth and Life Institute jusqu'à sa retraite l'année dernière, l'histoire ne s'arrête pas là. "Le triste sort de Bertanne Visser est bien plus qu'un conflit entre des groupes de recherche concurrents", déclare-t-il. "C'est le reflet d'un système dans lequel les paroles et les idées d'une chercheuse ne sont pas valorisées au même titre que celles d'un homme. Cette culture sexiste est validée et même renforcée par les décisions arbitraires des personnes - principalement des hommes - qui détiennent le pouvoir à l'UCLouvain, en particulier le Rectorat".

Lorsque la vague MeToo a déferlé sur l'enseignement supérieur de notre pays il y a deux ans, le professeur van Ypersele tirait déjà la sonnette d'alarme. Selon ses propres termes, il disposait d'un dossier de dix centimètres d'épaisseur sur les comportements sexuels transgressifs et les abus de pouvoir dans son université, allant des plaisanteries déplacées sur les tenues ou des mains sur les fesses jusqu'à des membres du personnel de haut rang faisant des avances sexuelles à des collègues féminines, leur pinçant la gorge, les poussant dans un couloir et les forçant à les embrasser.

Une femme a témoigné à l'époque dans De Morgen que le doyen de la faculté de médecine en 2018 l'avait harcelée sexuellement pendant des années. "Cela a commencé par des commentaires sur la raison pour laquelle je ne portais jamais de jupes. Plus tard, il m'a donné des baisers inattendus dans le cou. Lorsque j'étais seule au secrétariat, j'éteignais la lumière en espérant qu'il n'entrerait pas", a-t-elle déclaré à De Morgen il y a deux ans.

« J'avais vraiment peur de lui. J'ai fini par avoir si peur que je ne voyais plus que deux possibilités : sauter dans la Meuse ou démissionner. J'ai choisi cette dernière option", a-t-elle déclaré à l'époque.

La femme, aujourd'hui grand-mère, a porté plainte en 2018 contre ce doyen auprès du tribunal du travail du Brabant wallon pour comportement sexuel non désiré et harcèlement moral au travail. L'affaire a été entendue par le tribunal correctionnel cette semaine. Le verdict est attendu pour le 22 mars.

Il y a aussi une autre affaire judiciaire qui pose problème à l'UCLouvain depuis un certain temps, celle de la biologiste et professeure Caroline Nieberding. Comme Bertanne Visser, Caroline Nieberding travaillait au sein du département ELI-B. En 2021, Caroline Nieberding et Bertanne Visser ont déposé ensemble des plaintes officielles de harcèlement moral au service de prévention du CESI contre leur collègues et le vice-recteur Michel Devillers. Elles ont également informé le Rectorat sur le sexisme quotidien, la violence basée sur le genre et la discrimination structurelle à l'égard des femmes au sein du centre de recherche ELI-B.

Un an plus tard, l'UCLouvain a entamé une procédure disciplinaire à l'encontre de Mme Nieberding, ce qui a poussé celle-ci à introduire une procédure judiciaire en urgence (« référé ») contre son employeur UCLouvain auprès du tribunal du travail du Brabant wallon. En première instance, Mme Nieberding a obtenu gain de cause sur toute la ligne, mais le jugement a été entièrement rejeté en appel en avril 2023. "L'analyse du dossier ne permet pas de conclure ou de présumer que la professeure Nieberding a été victime d'un comportement sexuel non désiré ou d'un harcèlement au travail du fait de l'UCLouvain", indique le jugement en appel.

Mais Caroline Nieberding ne se laisse pas abattre : elle s'est pourvue en cassation avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. La plus haute juridiction se prononcera dans quelques mois. Entretemps, Caroline Nieberding a également déposé une plainte avec constitution de partie civile auprès de l'auditeur du travail du Brabant wallon. L'affaire a été ajoutée à une enquête plus large sur les comportements transgressifs à l'UCLouvain. "Le droit pénal prime sur le droit civil, ce qui permet de mener les procédures de front", a précisé son avocate Violaine Alonso. "De plus, la procédure civile ne portait que sur une partie de l'affaire. Nous avons demandé au juge de statuer en urgence sur la procédure disciplinaire. Le juge pénal statuera sur l'ensemble du dossier".

Selon Renaud Dethy, auditeur du travail en Brabant wallon, il y a maintenant plus de 10 plaintes contre l'UCLouvain pour des comportements sexuels non désirés et du harcèlement au travail. "Comme l'enquête pénale est toujours en cours, je ne peux pas donner le nombre exact, mais pour la période allant d'avril 2022 à décembre 2023, il y en a plus de dix", a confirmé l'auditeur du travail à De Morgen.

L'UCLouvain n'est pas restée inactive depuis lors non plus. En mars 2022, après l'éclatement de la vague MeToo dans les universités, le recteur Vincent Blondel a nommé un groupe d'experts indépendants présidé par Françoise Tulkens, professeure ordinaire émérite à l'UCLouvain et ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits humains.

Après plus d'un an, elle a déposé un volumineux rapport en juin 2023 - juste après que l'UCLouvain ait gagné en appel dans l'affaire Nieberding. Le rapport Tulkens ne porte pas sur des cas individuels, mais analyse la dynamique structurelle de l'université. Le verdict n'est pas tendre : le rapport parle d'un "climat sexiste et d'une domination patriarcale" et d'un "sentiment généralisé d'impunité".

Le rapport de la commission Tulkens se termine par pas moins de 140 recommandations. "Nous avons élaboré un plan d'action sur la base de celles-ci", explique Marthe Nyssens, qui coordonne le programme Respect au sein de l'UCLouvain pour initier des réformes structurelles. "Nous avons entamé une formation obligatoire pour 1200 cadres : outre un module en ligne avec les concepts de base et les règles juridiques, il y a des ateliers où l'on fait des jeux de rôle en petits groupes pour mettre la théorie en pratique." Les étudiants reçoivent également une formation sur le consentement.

En outre, selon Marthe Nyssens, un travail important a été réalisé pour simplifier les procédures existantes en matière de comportement transgressif. "Nous avons mis en place une ligne d'assistance téléphonique centrale où les étudiants, les doctorants et

les membres du personnel peuvent signaler les comportements transgressifs, qu'ils soient témoins ou victimes. Ils peuvent y être orientés vers des services de conseil, mais des conseils juridiques sont donnés pour prendre d'autres mesures si nécessaire". Le dernier pilier du plan d'action est une plus grande transparence. Par l'intermédiaire de la ligne téléphonique centrale, tous les rapports sont compilés de manière anonyme. Sur cette base, un rapport annuel sera établi avec le nombre de dossiers. "En 2022, nous avons 49 dossiers", a déclaré Marthe Nyssens. "Cela veut dire qu'il y a encore du chemin à faire, mais la lutte contre les violences basées sur le genre est définitivement une priorité pour l'UCLouvain."

Pourtant, selon plusieurs intervenants, les recommandations de la commission Tulkens n'ont pas été suffisamment suivies d'effets. "La formation a certainement son utilité", déclare Jean-Pascal van Ypersele. "Cependant, je constate qu'aucun effort n'a été fait pour que les victimes de harcèlement moral ou sexuel puissent s'adresser à un organisme extérieur à l'UCLouvain qui pourrait les conseiller de manière indépendante. A ma connaissance, rien n'a été fait pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission Tulkens concernant l'accompagnement des nombreuses victimes de harcèlement moral ou sexuel. Rien non plus n'a été fait pour protéger les témoins et les lanceurs d'alerte. Je peux en parler : ma présence à l'UCLouvain et celle de mon équipe de chercheurs a été entravée. Les autorités ont retiré les deux cours que je voulais continuer à donner, même gratuitement, sous prétexte que "cela coûterait trop cher". Enfin, l'UCLouvain n'a même pas fait quoi que ce soit pour soutenir ma candidature à la présidence du GIEC au niveau international, alors que n'importe quelle autre université se serait démenée pour le faire. Et ce, alors que le rapport Tulkens demandait explicitement la protection des lanceurs d'alerte".

Françoise Tulkens a également déjà exprimé des critiques. Selon le journal bruxellois Le Soir, Mme Tulkens a conclu son intervention lors d'une journée d'étude sur la violence de genre dans le monde universitaire en octobre 2023 en soulignant la "résistance institutionnelle" à son rapport. Elle ne souhaite plus réitérer cette critique. "Mon mandat est terminé", dit-elle. "Nos recommandations étaient claires et c'est maintenant à l'université de faire ce qu'elle a à faire."

Le mois dernier, une autre enquête concernant l'université de Louvain-la-Neuve a fait les gros titres. La faculté des sciences psychosociales a mené une enquête auprès de 3.072 étudiants de l'UCLouvain en mars 2022. Quatorze pour cent d'entre elles/eux ont déclaré avoir été victimes à plusieurs reprises de comportements sexuels non désirés. Il peut s'agir de plaisanteries, de commentaires, de regards ou de gestes, mais aussi d'insistance pour obtenir un rendez-vous, de questions sur la vie sexuelle ou de tentatives d'abus. L'enquête a également porté sur les viols commis dans les locaux de l'université. 7,6 % des étudiantes ont répondu par l'affirmative. Dans les associations d'étudiants et les kots à projets, les chiffres sont encore plus élevés : 11 % des étudiantes des kots à projets et 20,1 % des étudiantes membres d'associations d'étudiants ont déclaré avoir été victimes de viols dans l'enceinte de l'université. Dans son talk-show, Pascal Vrebos a ensuite écrit titré son émission TV : « Louvain-la-Neuve : capitale du viol ».

« C'est un chiffre terrible », a répondu M. van Ypersele. Mais j'ai également trouvé inquiétant de lire qu'un nombre important de participantes à l'enquête accusaient des « membres du corps enseignant ». La réaction de Philippe Hiligsmann, vice-recteur

chargé des affaires étudiantes, a également été révélatrice : il a affirmé que « c'est le reflet de ce qui se passe dans la société en général, et pas seulement à l'UCLouvain ». Une telle banalisation est consternante. On comprend alors immédiatement pourquoi rien ne change : la prochaine rectrice ou le prochain recteur devra mettre de l'ordre pour rétablir la réputation de l'UCLouvain".

"L'UCLouvain est un lieu dangereux", estime Bertanne Visser. "Le problème principal est l'aide qui n'est pas apportée. Les personnes y sont livrées à elles-mêmes".

Bertanne Visser a été licenciée en octobre 2021 pour "faute grave". Elle conteste cette erreur. Elle a déposé une plainte civile contre l'UCLouvain pour licenciement abusif. Son dossier est également sur la table de l'auditeur du travail du Brabant wallon.

Suite aux plaintes de Bertanne Visser et Caroline Nieberding en 2020, Didier Lambert, vice-recteur aux ressources humaines, a nommé une commission chargée d'enquêter sur le fonctionnement du centre de recherche ELI-B. Leur avis était clair : ELI-B doit être dissous.

En réalité, la quasi-totalité de l'équipe ELI-B a pu redémarrer en tant qu'ELI-X par une décision sortie de nulle part du vice-recteur Michel DeVillers, sauf Caroline Nieberding et Bertanne Visser qui n'en faisaient pas partie. Les deux femmes ont été placées sous la supervision de Claude Bragard, alors président du Earth and Life Institute. "Nous avons été bâillonnées", raconte Bertanne Visser.

Le 24 juin 2021, une réunion a eu lieu dans l'auditorium SC01, au cours de laquelle a été votée, pour respecter a posteriori les règlements d'UCLouvain, la création d'ELI-X. "Caroline et moi avons demandé in extremis la création d'un centre de recherche distinct pour nos équipes aussi. Mais au bout de cinq minutes, j'ai été interrompue parce qu'un vote allait avoir lieu. Le nouveau groupe de recherche a été accepté et nous avons été mises sous tutelle et séparées de nos équipes. C'était extrêmement humiliant. »

« Dans les mois qui ont suivi, nous nous sommes retrouvées dans une sorte de no man's land", raconte Bertanne Visser. "Chaque fois que je me rendais au bureau, je fermais la porte à clé. L'un des collègues se comportait de manière très agressive. Je ne me sentais plus en sécurité ».

À l'époque, la biologiste néerlandaise avait obtenu un financement de 90.000 euros pour acheter un spectromètre de masse, un appareil qui permet d'identifier très précisément des molécules dans des substances. « J'ai obtenu l'appareil, mais l'UCLouvain ne m'a pas donné un endroit et un accès adéquats pour l'utiliser. En désespoir de cause, j'ai contacté d'autres universités", raconte Bertanne Visser. "Ce n'est pas inhabituel, mais l'UCLouvain a opposé son veto. J'ai alors choisi, dans l'intérêt des recherches de mon équipe, de placer temporairement le spectromètre de masse à Gembloux Agro-Bio Tech, un institut de recherche de l'Université de Liège. Lorsque Vincent Blondel l'a appris, j'ai été licenciée avec effet immédiat".

Bertanne Visser a perdu son poste de professeure immédiatement mais est restée employée par le FRNS qui a continué à lui verser son salaire même pendant son engagement à l'UCLouvain. Selon la biologiste, le recteur de l'époque, Vincent Blondel

- qui se présente aux élections pour Les Engagés - aurait fait pression lors d'une réunion spéciale du conseil d'administration du FNRS pour la faire partir également.

M. Blondel n'a pas répondu à notre demande de commentaire. Fabrice Bureau, professeur à la faculté de médecine vétérinaire et à l'époque vice-recteur de l'université de Liège, reconnaît que Vincent Blondel, en tant que recteur, a exercé des pressions sur le FNRS. "C'est une histoire très étrange", dit-il. "Bertanne Visser est une chercheuse brillante. Il est extrêmement rare qu'une personne comme elle soit licenciée. Je ne suis pas juriste, mais que quelqu'un donne temporairement une place à un dispositif dans une autre université ne me semble pas du tout une raison pour licencier cette personne.

« Visser a fait fonctionner cet appareil à Gembloux", poursuit-il. "À l'UCLouvain, elle n'était pas autorisée à le faire. Elle n'avait nullement l'intention de voler l'appareil. Si une chercheuse veut travailler, comment peut-on considérer cela comme une faute grave ? ".

À l'UCLouvain, on n'a pas voulu commenter le licenciement de Bertanne Visser. "Nous ne pouvons pas commenter les cas individuels", déclare Benjamin Adnet, du service de communication. "Mais je peux vous dire que Bertanne Visser a été licenciée pour des faits matériels avérés.

Peu après son licenciement, Bertanne Visser a trouvé refuge en tant que chercheuse à l'université de Liège, mais le spectromètre de masse a été renvoyé à l'UCLouvain, alors qu'il était destiné aux recherches de Bertanne Visser. "C'est dur", dit-elle. "J'ai perdu des années de recherche et mon titre de professeure, mais aussi ma confiance. »